

AR Prefecture

063-216303537-20241129-2024_11_38-DE
Reçu le 02/12/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -quatre, le 29 novembre à 20 h 00
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	10	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	0	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
25 novembre 2024 25 novembre 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent excusés :

a été nommé secrétaire : M. BLANCHARD Pierre

Délibération 38 - 2024

Objet : renouvellement convention avec Météo France

Mme le maire présente au Conseil Municipal la convention entre Météo France et la commune :

Le bailleur met à disposition de Météo-France un terrain d'environ 100 m2 prélevé dans la parcelle de terrain cadastrée section YB numéro 63 au lieu-dit «La Détélée» d'une contenance totale de 7170 m2.

La station mesure le vent, la température, l'humidité, les précipitations, la hauteur de neige et l'insolation.

Le bailleur garantit l'accès aux installations au personnel de Météo-France ou habilité par Météo France pour les actions d'entretien, de maintenance et de classification.

Météo-France met à disposition du bailleur un portail informatique lui donnant accès aux données mesurées par sa station automatique.

La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans qui commencera à courir le 01/01/2025, date de prise d'effet. La mise à disposition du terrain est effectuée à titre gratuit.

À l'issue de la période contractuelle, la convention peut être renouvelée tacitement (deux fois au maximum) pour une période équivalente.

Le Conseil Municipal, VOTE autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 02 décembre 2024
et publication ou notification du 02 décembre 2024

